



DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 98.00.472.004.2 DU 28 DECEMBRE 1998

Ensembles de mesurage ALMA modèles VOLUCOMPT pour le chargement des camions et wagons-citernes (PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

DEMANDEUR

ALMA Ingénierie, 47, rue de Paris, 94470 Boissy Saint Léger.

FABRICANTS

ALMA Ingénierie, 47, rue de Paris, 94470 Boissy Saint Léger, France.

SATAM, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris Nord II, 93290 Tremblay en France, France.

LOGITRON, Via Pistoiese, 208/a, 50145 Florence, Italie.

OBJET

La présente décision complète et renouvelle la décision n° 96.00.472.002.1 du 31 décembre 1996 (1) relative aux ensembles de mesurage ALMA modèles VOLUCOMPT pour le chargement des camions et wagons-citernes.

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage ALMA modèles VOLUCOMPT faisant l'objet de la présente décision diffèrent des ensembles de mesurage approuvés par la décision précitée par :

- la possibilité d'être équipés d'un émetteur d'impulsions ALMA modèle 2H00 tel que décrit dans la décision n° 97.00.422.010.1 du 26 novembre 1997 (2) relative aux compteurs volumétriques

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1997, page 32.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1998, page 794.

triques ALMA modèles VOLUTRONIQUE 24, VOLUTRONIQUE 48, VOLUTRONIQUE 80, VOLUTRONIQUE 100, VOLUTRONIQUE 150 et VOLUTRONIQUE 250 pour hydrocarbures,

- la modification du montage de l'émetteur d'impulsions LOGITRON modèle PPG sur les mesureurs volumétriques SATAM modèles ZC 17-80/80, ZC 17-80/150 ou ZC 17-80/250 équipant les ensembles de mesurage faisant l'objet de la présente décision, sans modification de ses caractéristiques telles que décrites dans la notice descriptive de la décision du 31 décembre 1996 précitée.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation, les conditions particulières de vérification et la remarque fixées par la décision du 31 décembre 1996 précitée demeurent inchangées.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur, sous la référence DA 13-1615.

VALIDITE

La présente décision a une validité de deux ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Plan de scellement n° 6642.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6642

ENSEMBLES DE MESURAGE ALMA, VOLUCOMPT POUR LE CHARGEMENT DES CAMIONS ET WAGONS-CITERNES

Plan de scellement des émetteurs d'impulsions

